



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 20 septembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 76 - Congrès - Attribution de subventions - 5<sup>ème</sup> répartition au titre de l'année 2018

**Congrès**  
**Attribution de subventions**  
**Cinquième répartition au titre de l'année 2018**

**Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON**

	Date	Avis
Commission n° 6	11/09/2018	Favorable unanime

Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- **1 000 € pour l'EPF du Doubs** qui organise le 19 septembre 2018 le «Réseau des Opérateurs Fonciers : l'organisme foncier solidaire, un outil innovant pour l'accession à la propriété».

Colloque organisé en amont de l'assemblée générale des EPF Français, il permettra de présenter ce qu'est un office foncier solidaire, ainsi que les premiers retours d'expérience puis les projets à venir.

80 à 130 participants sont attendus à l'Hôtel Mercure pour cette journée (80 à 130 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 11 260 €.

- **500 € pour l'Association Universitaire Franc-Comtoise de Recherche en Psychiatrie (AUFCRP)** qui organise le 16 novembre 2018 le colloque «Journée d'addictologie du Grand Est (JADE) : nouvelles pratiques d'usages, nouvelles pratiques de soins».

Il rassemble différents professionnels de l'addictologie des champs sanitaires et médico-sociaux afin de favoriser les rencontres, d'améliorer la prévention, le dépistage, d'insuffler des réflexes mais également d'actualiser les connaissances professionnelles et de partager les expériences.

80 participants sont attendus à l'Institut de Formation Pour la Santé (IFPS) pour cette journée (80 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement régional est de 8 000 €.

- **2 500 € pour l'Association Nationale Nouvelle Ruralité** qui organise du 10 au 11 octobre 2018 les «Rencontres d'automne des Nouvelles Ruralités : Territoires Ruraux, Terres d'accueil».

Il s'agit du congrès annuel de l'association. La Ville de Besançon a été choisie parce qu'elle fait partie du territoire du Grand Besançon qui présente de nombreux exemples de réciprocité ville-campagne. Cette thématique est un des objectifs de l'association : porter un discours positif sur les territoires ruraux et donner une vision la plus proche de la réalité sur les relations ville / campagne.

200 participants sont attendus à la Maison de l'Economie pour ces deux journées (350 nuitées).

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 78 600 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 4 000 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 500 € sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (AUFGRP),
- 2 500 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (Association Nationale Nouvelle Ruralité),
- 1 000 € sur la ligne 65.95/65738.0089052 CS 10036 (EPF du Doubs).

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer ces trois subventions.**

M. CURIE, M. LIME, M. BODIN, M. LOYAT, M. SCHAUSS, M. GONON, M. FAGAUT, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN et Mme FAIVRE-PETITJEAN, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10